

« C'est moi, enfant du pays, qui connais la vénération de nos pères et de nos mères pour le signe de la Rédemption, qui irai sur les chemins et jusque dans le champ des morts outrager leur mémoire.

« Et si quelqu'un ose me menacer de Celui qui, là-haut, juge les justices de la terre, je montrerai mon écharpe, qui est comme le drapeau tricolore, symbole de l'honneur et de la paix, et j'enverrai l'insolent devant les Tribunaux. »

Mais la croix du chemin n'est pas la seule, elle rayonne au faite du clocher, elle orne la tombe des défunts. Ne viendra-t-il pas le jour où, de par la loi, on pourra mettre la pioche dans cette église qui a vu prier tant de générations ?

Et les croix du cimetière, signes sacrés de la douleur et de l'espérance, ne trouvera-t-on pas le moyen de les faucher toutes ensemble ? Déjà la loi nouvelle n'autorise les croix que pour les concessions. Partout ailleurs, le Maire, ceint de son écharpe, pourra dire : « Otez-moi ça de là ! » aux pauvres gens qui se croyaient le droit, comme toujours, de mettre un signe religieux sur la dépouille de leurs parents. Quelle belle entreprise à continuer pour les démolisseurs de croix !

Seulement, l'histoire de France, que l'ancien instituteur doit connaître, ne se démolit pas comme un monument ; elle reste là pour lui dire deux choses très sûres. La première : que la Croix, c'est-à-dire l'Évangile du Christ et la civilisation ne font qu'un, comme la source et le ruisseau, comme l'arbre et ses fruits. Ses plus grands ennemis sont forcés de le reconnaître.

Nos mœurs, plus fortes que la haine, font toujours de la Croix le signe de l'honneur et du mérite qu'on ne place ou qu'on ne devrait placer que sur la poitrine des meilleurs. Elle est le signe de l'humanité, qu'on met sur le bras des médecins et des brancardiers en temps de guerre pour les signaler comme des êtres sacrés.

L'histoire dit ensuite que, sans la Croix, c'est-à-dire sans l'Évangile, une société s'en va à la dérive et retourne à la barbarie. C'est la réflexion que faisait l'autre jour, à Paris, le procureur de la République, M. Peyssonnière, en demandant la condamnation de trois jeunes gens qui avaient assassiné le jeune Debroise, comptable de ne pas penser comme eux : « J'ai cru, disait-il, que toutes les fois qu'on ouvrait une école on fermait une prison ; je reconnais que nous sommes loin de compte. » Oui, il faut reconnaître que, sans l'éducation fondée sur l'Évangile, la jeunesse devient toujours plus précoce et plus nombreuse pour le crime.

D'ailleurs, la Patrie et le Drapeau ne sont pas mieux traités que la Religion et la Croix, et ce sont les maîtres de l'enfance et de la jeunesse qui donnent l'exemple : le pays connaît toutes les ruines.

Voilà l'histoire ! Est-elle assez humiliante pour notre vingtième siècle ! Faudra-t-il donc qu'elle se traîne longtemps dans le sang et dans la boue et allions-nous copier les mœurs des sauvages ? Non ! nous voulons que nos morts ne soient pas outragés et que les vivants soient respectés. Nous voulons que les traditions d'honneur, de concorde, d'estime mutuelle qui faisaient de Bressan, il y a cinquante ans, un pays modeste, restent vivantes et qu'elles passent à nos enfants.

Pour répondre à l'insulte faite au Christ et au pays, nous protesterons mieux que par des paroles. Les croix tombées se relèveront avec le temps. Elles se dresseront, cette fois, dans une terre libre et bien française. Tout le monde pourra les revoir et les saluer. Elles diront aux passants, même à ceux qui baisseront la tête de honte : « La paix soit avec vous. »